



Pour tout renseignement et envoi des engagements :

Commission utilisation du CFAT&DT

Brigitte BELIN BERNAUDIN

Domaine de la Rainerie

89130 Villiers ST Benoit

b.belin.cfatdt@gmail.com – Tel 06 86 97 43 63

EPREUVE : Date Lieu

Nature de l'épreuve : Ongulés

Petit Gibier . Grand Parc

. Petit Parc

Remplir 1 feuille par chien et par épreuve

Les engagements seront clos 10 jours avant la date de l'épreuve (impératif)

Propriétaire			
Adresse			
Tel		Mail	
Nom du chien			
Race		Né(e) le	
N° de LOF		N° Tat/Puce	
N° de carnet de travail			
N° de licence propriétaire			
N° de licence conducteur			

Les engagements seront pris en compte dans l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Les engagements ne seront acceptés que si ils sont lisiblement et complètement remplis, accompagnés de leur paiement (le règlement sera encaissé 8 jours avant l'épreuve). Un engagement non accompagné de son paiement ne pourra pas être pris en compte. En cas d'absence à l'épreuve les engagements ne sont pas remboursés.

Montant des engagements :

Membres du CFATDT, SBTCF, CATE, RAF, CJRT, JTCF à jour de cotisation :

1er chien 35€ - 2ème chien 32€ - 3ème chien et suivants 30€

(Non-adhérent : 1er chien 40€ - 2ème chien 38€ - 3ème chien et suivants 36€)

Paiement : **Par chèque libellé à l'ordre du CFATDT ou par virement IBAN FR76 1027 8025 5200 0211 9490 161**

En cas de virement préciser votre nom, date et lieu de l'épreuve

N° Membre..... Club

(COORDONNEES DES PARCS et autre instructions seront envoyés par mail 5 jours avant l'épreuve)

Je déclare sincères et véritables les renseignements fournis, j'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette épreuve. En conséquence j'exonère spécialement et entièrement le CFATDT de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chine (ou causés par lui) ou à moi-même.

Si lors d'une épreuve un gibier est blessé ou tué par un chine, le propriétaire du parc où se déroule l'épreuve pourra demander un dédommagement, qu'il incombera au seul propriétaire du chine concerné de régler.

Repas de midi : nombre de personnes :à confirmer à l'organisateur au moins 10 jours avant l'épreuve. Tout repas réservé est dû.

Fait à..... Le..... Signature.....